

## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2024-12-17-01828      Référence de la demande : n°2024-01828-051-001

Dénomination du projet : Capture Phoques gris baie Seine - CEBC

Lieu des opérations : -Département : Seine-Maritime      -Commune(s) : 76700 - Gonfreville-l'Orcher.76430 - Sandouville.

Bénéficiaire : Vincent Cécile Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC, CNRS/La Rochelle Université)  
(et Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de Seine)

### MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande concerne la capture temporaire de Phoque gris dans l'estuaire de la Seine pour équipement télémétrique, prise de sang et biopsie, formulée par Cécile Vincent (Pelagis CNRS-Université de la Rochelle). La réalisation des captures qui sera assurée conjointement par le personnel du Centre d'Études Biologique de Chizé (CNRS/La Rochelle Université) et de la Réserve naturelle nationale de l'estuaire de Seine (RNNES) est relative à deux projets :

- le suivi télémétrique de phoques en baie de Seine (76) visant à mieux comprendre les stratégies d'utilisation de l'espace et des ressources par ces animaux, dans le contexte d'aménagement portuaire de l'estuaire (zone du Havre),
- l'étude des niveaux de contamination chimique des phoques dans ce même estuaire, dans le cadre du projet Phocontact (GIP Seine-Aval 1).

La réalisation de ces projets nécessite la capture de 10 Phoques gris par an (mâle ou femelle, 45 kg minimum). Parmi ceux-ci 5 seront équipés avec des balises GPS/GSM et échantillonnés (biopsie de lard, prélèvement de vibrisse, de poils et de sang), et 5 seront uniquement échantillonnés (biopsie de lard, prélèvement de vibrisse, de poils et de sang). La demande porte jusqu'en 2028 car l'objectif est de poursuivre ces suivis, avec des effectifs maximaux de 10 phoques gris par an et dans la limite de 20 phoques gris maximum sur 4 ans.

Les suivis télémétriques demandés font suite aux premiers suivis réalisés pour cette espèce selon la même méthode en 2022 et 2023 dans le cadre de la réalisation de l'état initial environnemental du projet éolien en mer Centre Manche et qui ont montré une forte présence de celle-ci dans l'estuaire et particulièrement près, voire dans le port du Havre. Ce constat de fréquentation côtière pose la question de l'impact possible des travaux dans le cadre des futurs travaux d'aménagement du port et il est donc proposé un suivi sur un plus grand nombre d'animaux pour compléter les données.

L'étude de la contamination chimique des phoques dans cette zone encore fortement polluée est réalisée dans le cadre du projet PHOCONTACT (« Utilisation des phoques comme espèces sentinelles pour l'évaluation de l'état de contamination chimique de l'estuaire et de la Baie de Seine ») impliquant des chercheurs, les universités de Bordeaux (laboratoire EPOC) et de La Rochelle. Il est nécessaire de compléter l'étude réalisée sur 7 individus en 2022 et 2023 par un prélèvement de 10 échantillons supplémentaires sur des phoques gris en 2025 (et 2026 si les captures ne sont pas toutes réalisées avec succès en 2025). En 2025, il s'agira de capturer 10 phoques gris, dont 5 qui seront équipés de balises GPS/GSM et échantillonnés, et 5 autres qui seront uniquement échantillonnés (biopsies de lard en particulier).

Un plus grand nombre d'individus équipés de balise doit permettre, selon les demandeurs, une description plus représentative des stratégies d'utilisation de l'espace et des ressources par ce groupe grandissant de phoques gris dans la région (augmentation de 45 % des effectifs de cette espèce dans l'estuaire ces dernières années).

## Méthodologie

Le protocole détaillé de manipulation des animaux est décrit : capture au filet sur les reposoirs, à proximité de l'eau, anesthésie au Zoletil. Pose d'un équipement télémétrique collé à l'arrière de la tête, et bague permanente, biopsie pour l'étude des contaminants sous anesthésie locale, prélèvement de sang (génétique) et d'une vibrisse (niche isotopique).

Une demande d'extension de l'autorisation d'expérimentation animale déjà accordée sera déposée postérieurement à l'octroi de l'autorisation de capture d'espèce protégée.

Ce projet a déjà fait l'objet d'un avis favorable du CNPN ces dernières années.

Il n'y a pas lieu de revenir sur cet avis favorable, compte-tenu de l'intérêt du suivi de cette population de phoques et des compétences de l'équipe. Il sera en particulier intéressant de mieux connaître les raisons de cette augmentation de la population dans un contexte très industriel et par ailleurs pollué.

Un bilan annuel sera demandé.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

**AVIS : Favorable [X]**

**Favorable sous conditions [ ]**

**Défavorable [ ]**

Fait le : 11/03/2025

Signature :



Le président